

Issy les Moulineaux, 26 January 2023

Caisse Française de Financement Local has decided to issue on 30 January 2023 – EUR 1,000,000,000 Fixed Rate *Obligations Foncières* due 30 January 2030.

The dealer of the issue is named as stabilisation manager in the applicable Final Terms.

The Base Prospectus dated 10 June 2022 and the supplements to the Base Prospectus dated 27 September 2022, 2 November 2022 and 2 January 2023 relating to the Euro Medium Term Notes Programme approved by the *Autorité des Marchés Financiers* are available on the website of the issuer (www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr), at the registered office of the issuer: 1-3 rue du Passeur de Boulogne - 92130 Issy Les Moulineaux Cedex, France, and at the office of the paying agent indicated in the Base Prospectus.

The Final Terms relating to the issue will be available on the website of the AMF (www.amf-france.org) and the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu), at the office of the issuer and at the office of the paying agent.

Issy les Moulineaux, 26 janvier 2023

Caisse Française de Financement Local a décidé d'émettre des Obligations Foncières en date du 30 janvier 2023, pour un montant de 1.000.000.000 Euros à taux fixe, à échéance le 30 janvier 2030.

Le dealer de l'émission est nommé Agent stabilisateur dans les Finals Terms.

Le Prospectus de Base en date du 10 juin 2022 et les suppléments en date des 27 septembre 2022, 2 novembre 2022 et 2 janvier 2023 relatifs au Programme d'émission d'obligations (Euro Medium Term Note Programme) approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers sont disponibles sur le site de l'émetteur (www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr), à l'adresse de son siège social : 1-3 rue du Passeur de Boulogne, 92130 Issy les Moulineaux Cedex, France, et auprès de l'agent payeur désigné dans le Prospectus de Base.

Les Final Terms relatifs à l'émission seront déposés à l'AMF (www.amf-france.org) et seront disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), à l'adresse du siège social de l'émetteur et auprès de l'agent payeur.